



Plus de 10.000 visiteurs en 2016



DANNEMARIE

MARCHE AUX PUCES

GEANT

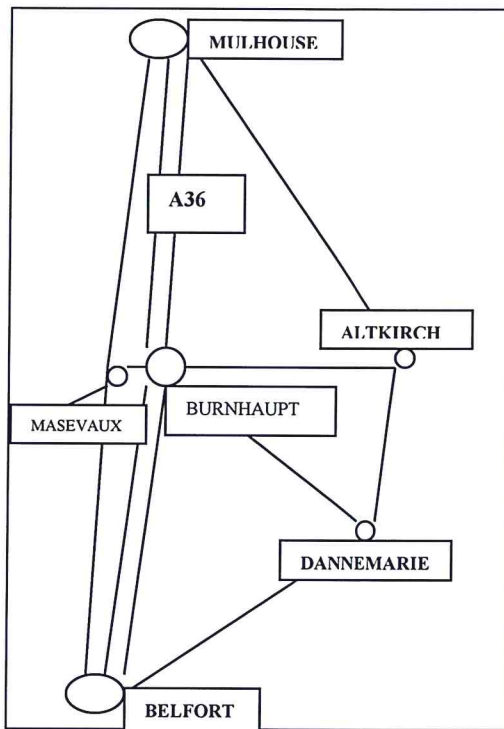
Organisé par les H-DC DISSIDENTS & les TRANCHEES OUBLIEES

DIMANCHE 10 Septembre 2017 (de 7h à 18h)

Nombreuses places

Pour trouver Dannemarie

- * Organisé dans le cadre de la Fête des Rues de Dannemarie
- * Un public très nombreux est attendu (10 000 visiteurs l'an dernier)
- * De très nombreuses animations -
Exposition motos et voitures anciennes.
Démonstrations de sports, artisanats et folklores
Gastronomie et petite restauration sur place.
- * Tarifs Emplacement de 5mts (maxi) : **12 € (inscript. à l'avance)**
- * La vente de pâtisseries, boissons, casse-croûte est réservée aux organisateurs.
- * Petit déjeuner dès 7 h du matin.



Talon d'inscription et attestation à remettre, accompagnés du chèque libellé aux : **H-DC DISSIDENTS (Marché aux puces)**

M. Serge LENA, Président

6 rue de Cernay

68210 DANNEMARIE

Tél : 06.38.35.15.27 @ : lena.serge@wanadoo.fr

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à

Adresse :

CP Ville

Tél.

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de votre véhicule :

Adresse mail :

Exposant du Marché aux Puces se déroulant le
10 septembre 2017 à Dannemarie.

Déclare sur l'honneur :

- me conformer au règlement de la manifestation (au dos)
 - ne pas être commerçant (e)
 - ne vendre que des objets personnels et usagés
 - ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.
 - de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R231-9 du Code pénal)
- Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à le
Signature

Joindre à votre inscription, la photocopie de votre carte d'identité ou du titre de séjour et le règlement de 12 € à l'ordre d'H-DC

OBLIGATION DE REMPLIR LISIBLEMENT TOUTS LES CHAMPS DE CETTE PRESENTE INSCRIPTION

REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES

DANNEMARIE 10 septembre 2017

- * Le Marché aux Puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer l'inscription et l'attestation totalement et correctement remplie, **accompagnée du paiement**.
- * Compte-tenu des faibles montants de frais d'inscription et des coûts administratifs, tous règlements versés ne pourront être remboursés en cas d'annulation ou de non-participation.
- * Les inscriptions ne sont prises en considération qu'une fois le paiement effectué. (à joindre à l'inscription).
- * Toute déclaration frauduleuse sera sanctionnée.
- * Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- * Heures de déballage et installations : à partir de 6 hrs (pas avant)
Il est interdit de quitter l'emplacement avant 18h
- * Heures d'ouverture au public : à partir de 07 h 00 et jusqu'à 18 heures.
- * Tout emplacement inoccupé à 08 h 00 peut être attribué à un autre exposant sans remboursement.
- * Seul les organisateurs attribuent et décident des emplacements des exposants, ils se réservent le droit de refuser un exposant, même inscrit à l'avance.
- * Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et propre.
- * Les stands de boissons et de produits alimentaires sont exclus, puisque réservés aux organisateurs et / ou aux associations locales participantes.
- * Les Autorisations individuelles d'occupation du Domaine Public vous seront remises le Dimanche matin, dès votre arrivée ou en cours de matinée.
- * Par arrêté préfectoral, il est impossible d'occuper plus de 5m pour une seule inscription. Il est possible, par exemple, pour un groupe de personnes de produire plusieurs inscriptions, ceci a pour effet de multiplier le métrage occupé sans possibilité de réclamation dans le cas d'une séparation. L'inscription par groupe devra comporter toutes les inscriptions en une seule fois.
- * **Aucune réponse ni attribution d'emplacement ne sera faite pour les participants, l'inscription étant acceptée par production complète des documents demandés dans les temps impartis. Seules les inscriptions devant être refusées par l'organisation feront l'objet d'un avertissement de la part de l'organisation.**

Le Comité d'organisation